

UNIVERSITE de DIJON
Département d'Histoire

LICENCE 3^{ème} année

Examens – SESSION 1
AVRIL 2012

Majeure Fondamentale

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire grecque (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur DUCHENE Hervé

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

██████████ (dissertation)

Quels sont les objectifs que peut atteindre un historien de la vie quotidienne en Grèce ancienne et quelles sont les difficultés qu'il rencontre ?

ou

██████████ (commentaire)

Commentez ce passage de Xénophon, tiré des *Mémoires*, II 7, où Socrate vient en aide à Aristarque.

Vous vous demanderez dans quelle mesure ce texte est un document sur la vie quotidienne des femmes et de l'*oïkos* (la maisonnée) à Athènes, au temps de la Guerre du Péloponnèse et du régime des Trente Tyrans.

« 2. Socrate, je suis dans un grand embarras. Depuis que la ville est en dissension et qu'une foule de gens se sont enfuis au Pirée, ma maison s'est remplie de sœurs, de nièces, de cousines qu'on a laissées ici, si bien que j'ai chez moi quatorze personnes de condition libre. Or nous ne retirons rien de la terre, car elle est au pouvoir de nos ennemis, ni de nos maisons, tant il y a peu de résidents dans la ville. Quant aux meubles, personne n'en achète, et l'on ne trouve d'argent à emprunter nulle part. [...]».

3. Ayant entendu ses plaintes, Socrate lui dit : « Comment donc se fait-il que Kéramôn, qui nourrit beaucoup de monde, puisse non seulement fournir le nécessaire à lui-même et à ses gens, mais encore épargner de quoi s'enrichir, et que toi, parce que tu as beaucoup de monde à nourrir, tu craignes que vous ne périssiez tous faute du nécessaire ? — C'est que, par Zeus, répondit-il, lui nourrit des esclaves et moi, des personnes libres. **4.** — Et à tes yeux, quels sont les meilleurs, des personnes libres qui vivent chez toi, ou des esclaves qui sont chez Kéramôn ? — Ce sont, je pense, les personnes libres qui sont chez moi — N'est-ce pas une honte, dit Socrate, qu'il vive dans l'abondance grâce à des gens de qualité inférieure, et que toi, tu sois dans le dénuement ? — Par Zeus, il n'y a pas à s'en étonner, car il nourrit des artisans et moi des personnes qui ont reçu une éducation libérale. **5** — N'appelle-t-on pas artisans, demanda Socrate, ceux qui savent faire quelque chose d'utile ? — Assurément, répliqua-t-il. — La farine n'est-ce pas une chose utile ? — Elle l'est beaucoup. — Et le pain ? — Il ne l'est pas moins. — Et les manteaux d'homme et de femme, poursuivit-il, et les tuniques ? — Tout cela, dit-il, est fort utile. — Eh bien, reprit-il, est-ce que les gens qui sont chez toi ne savent rien faire de tout cela ? — Au contraire, elles savent faire tout cela, je pense. **6** — Eh bien, ne sais-tu pas qu'une seule de ces industries, la fabrication de la farine, suffit à Nausikydès pour nourrir non seulement ses serviteurs, mais encore un assez grand nombre de porcs et de bœufs, et qu'il économise assez pour se charger souvent de liturgies ; qu'en faisant du pain, Kyrèbos entretient toute sa maison et vit largement, que Dèméas de Kollytos vit de la confection des vêtements de ville, Ménôn de celle des manteaux de laine fine et la plupart des Mégariens de celle des tuniques ? — Si, par Zeus, car ces gens-là achètent des barbares et peuvent les forcer à faire le travail qui convient à des esclaves, tandis que moi, j'ai des personnes libres et des parentes. — **7** Mais quoi, dit Socrate, parce qu'elles sont libres et tes parentes, crois-tu qu'elles ne doivent rien faire que manger et dormir ? Est-ce que, parmi les autres personnes libres, tu vois que celles qui vivent dans une telle oisiveté ont une existence meilleure, et les trouves-tu plus heureuses que celles qui s'occupent de travaux qu'elles savent être utiles pour vivre ? Te semble-t-il que la paresse et l'oisiveté aident les hommes à apprendre ce qu'ils doivent savoir et à se rappeler ce qu'ils ont appris, à donner à leur corps la santé et la vigueur, à acquérir et à conserver ce qui est utile à la vie, et que le travail et l'application ne servent à rien ? [...] **9.** Mais en ce moment même, j'en suis sûr, ni toi, tu n'aimes tes parentes, ni tes parentes ne t'aiment, toi, parce que tu juges qu'elles te sont à charge, elles, parce qu'elles voient que tu te fais du mauvais sang à cause d'elles. Par suite, vous risquez que la haine ne s'accroisse et que la reconnaissance des services passés ne s'amoiendrisse. Mais si tu uses de ton autorité pour les faire travailler, tu les

aimeras, en voyant qu'elles te sont utiles, et elles te chériront, en s'apercevant que tu es content d'elles. Vous vous rappellerez avec plus de plaisir les services que vous vous êtes rendus, votre reconnaissance s'en accroîtra, et vous deviendrez ainsi meilleurs amis et parents. **10** Si elles devaient faire quelque chose de honteux, la mort serait préférable ; mais, au contraire, les travaux qu'elles savent faire, à ce qu'il semble, passent pour être les plus honorables et les plus convenables à leur sexe, et c'est le métier qu'on connaît qu'on fait le plus facilement, le plus vite, le mieux, le plus volontiers. [...] ».

12 En conséquence on se procura des fonds, on acheta de la laine. Les femmes déjeunaient en travaillant et dînaient après le travail ; la gaieté avait succédé à la tristesse, et, au lieu de se regarder en dessous, on se voyait avec plaisir. Elles aimaient Aristarque comme un protecteur et il les chérissait pour leurs services. Enfin celui-ci vint gaiement conter la chose à Socrate et lui dit qu'on l'accusait d'être le seul dans la maison qui mangeât sans travailler».

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire romaine (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur STEIN Christian

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

██████████ (dissertation)

Le V^e siècle.

ou

██████████ (commentaire)

15.-1. Pendant toute la durée des dix années de la persécution, il n'y eut pas pour eux d'interruption dans les complots et la guerre les uns contre les autres.

Les mers n'étaient plus navigables et il n'était pas possible à ceux qui débarquaient, d'où que ce fût, de ne pas être soumis à toutes sortes de tortures. Ils étaient étendus sur des chevalets, déchirés dans leurs flancs par des supplices variés, au cas où ils viendraient du parti ennemi, et enfin soumis au supplice de la croix ou à la peine du feu.

2. En outre, ce n'était que fabrication de boucliers et de cuirasses, de traits et de lances ; préparation d'autres armements de guerre, de trières, d'armes destinées aux batailles maritimes. Partout le bruit retentissait et tous vivaient, tout au long du jour dans la seule expectative de l'irruption de la guerre.

Après cela, s'abattirent sur eux la famine et la peste. Nous raconterons l'essentiel de ces calamités en son temps.

16.-1. Une telle situation se prolongea pendant toute la persécution qui, la dixième année, avec la grâce de Dieu, cessa complètement, après avoir commencé à se ralentir après la huitième année.

En effet, quand la grâce divine et céleste montra sa bienveillance miséricordieuse et sa pitié pour nous, alors précisément aussi les empereurs de notre temps, ceux-là même qui naguère avaient fait la guerre contre nous, changèrent d'opinion d'une manière très extraordinaire et se rétractèrent : par des édits favorables pour nous et en des ordonnances très pacifiques, ils éteignirent l'incendie de la persécution qui s'était grandement étendu.

2. Aucune cause humaine ne provoqua ce changement : ni la pitié des princes — ainsi que quelqu'un pourrait le prétendre — ni leur philanthropie — il s'en fait de beaucoup —, car tous les jours, depuis le commencement et jusqu'à ce moment-là, ils inventaient des peines plus nombreuses et plus dures contre nous et ils imaginaient des supplices différents par des moyens sans cesse plus variés. 3 Mais l'intervention de la Providence divine elle-même fut manifeste : d'abord elle se réconcilie elle-même avec le peuple, puis elle poursuit l'auteur de nos maux.

Un châtement envoyé de Dieu l'atteignit donc, qui commença par sa chair même et qui progressa jusqu'à son âme. 4. En effet, d'une manière soudaine, un abcès lui vint au milieu des parties secrètes du corps, puis un ulcère fistuleux au fondement, et le ravage inguérissable de ses maux passa à l'intérieur des entrailles où fourmilla une multitude innombrable de vers et d'où sortit une odeur de mort. Toute la masse de ses chairs produite par la glotonnerie, et qui avant sa maladie pendait en excès de graisse se mit à pourrir et à présenter à ceux qui en approchaient un spectacle intolérable et très effrayant. 5. Parmi les médecins, les uns ne furent absolument pas capables de supporter l'étrangeté et l'excès de la mauvaise odeur, et furent égorgés ; les autres, impuissants à secourir toute cette masse gonflée pour laquelle il n'y avait pas d'espoir de salut, furent mis à mort sans pitié.

17.-1. C'est en luttant contre de tels maux que cet empereur prit conscience des méfaits qu'il avait osé commettre contre ceux qui honoraient Dieu.

Ayant donc rassemblé ses pensées en lui-même, il rendit d'abord hommage au Dieu de l'univers ; puis, après avoir appelé ceux de son entourage, il leur ordonna de faire cesser immédiatement la persécution contre les chrétiens et de les presser, par une loi et une décision impériale, de bâtir leurs églises, d'y accomplir les cérémonies accoutumées en y faisant des prières pour l'Empire. 2. Aussitôt l'action suivit la parole, et les ordonnances impériales furent publiées dans chaque ville : elles contenaient la rétractation des édits de persécution de notre temps.

3. « L'empereur César Galère Valerius Maximianus, Invincible, Auguste, très grand souverain pontife, très grand Germanique, très grand Égyptiaque, très grand Thébaique, cinq fois très grand Sarmatique, deux fois très grand Persique, six fois très grand Carpique, très grand Arménique, très grand Médique, très grand Adiabénique, vingt fois revêtu de la puissance tribunicienne, dix-neuf fois salué *Imperator*, huit fois consul, père de la Patrie, proconsul, 4. et l'empereur César Flavius Valerius Constantin, Pieux, Heureux, Invincible, Auguste, très grand souverain pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, cinq fois salué *Imperator*, consul, père de la Patrie, proconsul. 5.

6. Parmi les mesures que nous avons prises pour l'utilité et l'avantage des peuples, nous avons d'abord voulu que tout soit redressé selon les lois anciennes et les institutions publiques des Romains, et nous avons décidé cela pour que les chrétiens qui avaient délaissé les choix de leurs ancêtres puissent revenir au bon sens.

7. Mais, par suite de quelques raisonnements, un tel orgueil s'est emparé d'eux qu'au lieu de suivre ce qui avait été établi par les hommes d'autrefois et ce que même leurs ancêtres avaient tout d'abord institué, ils se sont fait à eux mêmes leurs lois, selon leurs propos et comme chacun l'entendait, ils les observent et rassemblent en des lieux divers des foules variées.

8. À cause de cela, un édit de notre part a suivi de telle sorte qu'ils reviennent aux institutions de leurs ancêtres. Alors, un très grand nombre ont été jetés en péril, un très grand nombre ont été inquiétés et ils ont supporté toutes sortes de morts.

9. Et comme la plupart demeuraient dans la même folie, nous avons constaté que ni ils n'accordaient aux dieux célestes le culte qui leur est dû, ni ils n'honoraient le Dieu des chrétiens. Par égard à notre philanthropie et à la coutume constante en vertu de laquelle nous avons l'habitude d'accorder le pardon à tous les hommes, nous avons pensé qu'il fallait sans aucun retard étendre notre clémence même au cas présent, afin que de nouveau existent des chrétiens et qu'ils rebâtissent les maisons dans lesquelles ils se réunissaient, pourvu qu'ils ne fassent rien de contraire à l'ordre public.

Par une autre lettre nous indiquerons aux juges ce qu'il faudra observer.

10. En retour, conformément à cette clémence qui est la nôtre, ils devront prier leur Dieu pour notre salut, celui de l'État et le leur, afin que les affaires publiques soient de toute manière en bon état et qu'ils puissent vivre dans leur propre foyer sans inquiétude. »

11. Cet édit a été traduit de la langue romaine en langue grecque aussi bien que possible et telle était la teneur.

EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique*, VIII, 15-17 (trad. G.Bardy/L. Neyraud).

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire médiévale 1 (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur LEMESLE Bruno

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso numérotées de 1/2 à 2/2.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

Le mouvement érémitique dans l'Occident chrétien et son influence, de la fin du X^e siècle au début du XII^e siècle.

ou

SUJET 2 (dissertation)

Hérésies et dissidences dans l'Occident chrétien (XI^e-XII^e siècle)

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire médiévale 2 (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur RAUWEL Alain

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

En quoi l'empire germanique médiéval est-il dit « saint » ?

ou

SUJET 2 (dissertation)

Otton III et Frédéric II : un parallèle.

ou

SUJET 3 (commentaire)

Le couronnement d'Otton I^{er} vu par Liutprand de Crémone.

« Les plaintes des Italiens fléchirent le pieux roi. Sans songer à ses intérêts, mais seulement à ceux de Jésus-Christ, il fit roi son fils homonyme qui était encore en bas âge et le laissa en Saxe. Quant à lui, il leva des troupes et gagna en hâte l'Italie. Il chassa du royaume Bérenger et Adalbert, d'autant plus rapidement qu'il avait comme compagnons d'armes les très saints apôtres Pierre et Paul. Aussi le bon roi put rassembler ce qui était dispersé, consolider ce qui était affaibli et restituer à chacun son bien. Ensuite il se rendit à Rome pour accomplir une tâche semblable. Il y fut accueilli avec des honneurs extraordinaires et un cérémonial nouveau. Le souverain pontife et pape universel, Jean, lui donna l'onction impériale, et le roi ne se contenta pas de lui restituer ses biens propres, il le combla encore de grands présents, en or, argent et pierres précieuses. Puis le pape Jean et tous les grands de la Ville lui jurèrent sur le précieux corps de saint Pierre de ne pas porter secours à Bérenger et Adalbert. Après quoi le roi se hâta de regagner Pavie. Mais le pape Jean, oubliant la promesse et le serment faits au saint empereur, s'engagea auprès de Bérenger à le soutenir contre Otton. Cet Adalbert, le persécuteur des églises, avait été si effrayé de la venue du saint empereur qu'il avait déserté l'Italie pour se rendre à Fraxinetum, où il s'était mis sous la protection des Sarrasins. Aussi l'empereur manifesta-t-il vivement la surprise qu'il éprouvait à voir la pape se rapprocher d'un tel homme... »

Liber de rebus gestis Ottonis (964)

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire moderne 1 (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur LE PAGE Dominique

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

Monarchie et religion en France et en Angleterre au XVII^e siècle.

ou

SUJET 2 (commentaire de texte)

La puissance française à l'aube du règne de Louis XIV (1661).

Le royaume n'a pas cessé de s'agrandir depuis plus de deux cents ans, par des héritages, des mariages, des échanges de territoires et par les guerres. Il a tenté, autrefois, de s'étendre en Italie jusqu'à Naples et Milan, mais Dieu ne l'a pas voulu ainsi ; cependant le roi a acquis sur l'Allemagne Brisach, Fribourg et l'Alsace, sur les Pays-Bas l'Artois presque entier et les places les plus importantes du Hainaut, du Luxembourg, de Namur et de Flandre, sur l'Italie Pignerol et son voisinage, sur l'Espagne, le Roussillon et la Cerdagne...

Ses principales richesses, la France ne les tire pas des Indes, mais de son propre sol, de ses mines, de ses vignes, de ses salines, et de ses nombreuses manufactures de tissus et autres. Il est vrai que pendant la [dernière] guerre le peuple était accablé, mais cela était dû surtout à la mauvaise gestion des finances, car une quantité infinie d'or se perdait de tous côtés, et le trésor royal s'asséchait à mesure que s'accroissaient les fortunes des particuliers ; mais la bonne fortune de la France, qui augmente sans cesse davantage sa richesse et sa prospérité, l'a délivrée de ces maux, et particulièrement du règne des favoris qui la ruinaient. Sa Majesté a en effet renoncé à nommer un premier ministre et a mis fin aux abus des finances, de sorte qu'en un moment l'or est redevenu abondant...

La force du royaume vient aussi de son armée, car il est plein de soldats qui, par leur instinct naturel, sont braves et courageux, sans avoir besoin d'aller chercher des mercenaires à l'extérieur. C'est un peuple qui a le génie de la guerre, et la noblesse, qui est employée en grand nombre à l'armée, fournit quantité d'officiers, car c'est l'habitude en France, dans les familles nobles, de réserver l'héritage au fils aîné, de sorte que les autres fils sont obligés de chercher fortune avec leur épée, ce qui les pousse aux actions d'éclat sans se préoccuper de leur vie...

Je parlerai maintenant du roi Louis XIV, qui fut miraculeusement donné à la France par Dieu après seize ans de stérilité de la reine sa mère. Il est né pendant la guerre, élevé au milieu des armes, nourri dans la victoire. C'est un prince de complexion vigoureuse, de haute taille, d'aspect majestueux ; son visage est grave, mais souriant, son comportement est courtois et sérieux. Il a un tempérament sanguin, bien que tempéré de mélancolie, ce qui le rend prudent. Il n'autorise aucune liberté ou familiarité avec lui, et ne se le permet pas non plus avec les autres. Il parle modérément, mais avec justesse et précision ; on ne le voit jamais s'emporter ou se laisser dominer par la passion. Il boit peu et mange modestement... Il est très ami de la justice, déteste le vice et les personnes vicieuses, respecte l'Eglise et montre tous les sentiments de piété en suivant les cérémonies religieuses, où il observe soigneusement les rites et exige que tous les gentilshommes de son entourage fassent de même...

Ses divertissements préférés sont les armes, la chasse, la danse, l'équitation, mais depuis la mort du seigneur cardinal, il se consacre effectivement et assidûment aux affaires du gouvernement...

On peut se demander si cette forme de gouvernement sera durable, étant donné l'inconstance et l'instabilité dont la France a donné tant d'exemples dans le passé ; mais je crois qu'elle durera, en raison de la fermeté du roi, du plaisir qu'il prend à gouverner et de l'obéissance de ses ministres, qui ne se combattent pas l'un l'autre car ils savent que leur force réside dans leur union au service de Sa Majesté.

Quant à savoir si la paix pourra être conservée longtemps, cela me paraît peu croyable, le roi étant d'humeur martiale et l'armée désirant fort la guerre ; même le peuple la désire, car il y est accoutumé, et Sa Majesté préfère employer l'ardeur de sa noblesse sur les champs de bataille plutôt que de risquer des troubles à l'intérieur.

N. Barozzi et G. Berchet (ed.), Relations des ambassadeurs vénitiens sur les Etats européens lues au Sénat au XVII^e siècle (série II, Francia, vol. III), Venise, 1863.

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire moderne 2 (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur GARNOT Benoît

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

Comment sont traités les criminels dans la France moderne ?

ou

SUJET 2 (document à commenter)

« L'an mil sept cent vingt huit le dix neuvieme jour d'octobre sept heures du matin moy, Edme Louis Ayrault advocat en la Cour et premier et principal commis au greffe criminel d'icelle, me suis transporté en la chambre de la question assisté d'Antoine Profost et Nicolas Pichard huissiers de la Cour.

Où estants, ay fait venir Estienne Peigné, valet domestique de Louis Moreau vigneron, que j'ay fait mettre à genouils et luy ay prononcé l'arrest du seize du présent mois par lequel il est condamné d'estre pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, iceluy préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices et en même tems, a été saisy et lié par l'exécuteur de la haute justice en la maniere accoutumée, de laquelle prononciation j'ay donné à messieurs les commissaires. [...]

[Le premier interrogatoire est mené] après serment par luy fait de dire vérité la main mise sur l'Évangile [avant l'application de la question].

Luy avons remontré qu'étant condamné à mort il ne doit plus deguiser la verité, et interpellé pour le salut de son âme de nous la faire connoistre en déclarant ses complices.

[Peigné est appliqué à la question et ne fait aucun aveu, ni ne livre aucun complice.]

Lecture faite a percisté en ses reponses comme veritables et a declaré ne sçavoir écrire ny signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance et iceluy laissé ès mains du chapelain de la conciergerie pour l'exhorter en attendant le confesseur ordinaire.

Sur quoy m'ayant été par ledit Peigné dit qu'il n'avoit plus rien à dire, j'en aurois donné avis à messieurs les commissaires ;; à l'instant je serois retourné en ladite chappelle assisté d'Antoine Profost et Nicolas Pichard huissiers de la cour, où étant les prieres ont été chantées et ensuite ledit Estienne Peigné a été mené au-devant de la porte de la Conciergerie où moy, avocat et premier et principal commis susdit, ay prononcé ledit arrest de mort contre luy rendue en présence du peuple, le cry fait par l'executeur en la maniere accoutumée, et de là conduit en la place de Grève où ledit arrest avoit été prononcé derechef par moy. Pour la derniere fois me suis approché dudit Estienne Peigné et luy ay demandé s'il n'avoit rien à révéler à Messieurs, luy ayant donné à entendre que Messieurs estoient à l'hôtel de ville pour recevoir les déclarations touchant l'aveu de son crime et ses complices ; il m'auroit répondu qu'il étoit prest de déclarer la vérité, donc ayant sur le champ donné avis à Messieurs lesdits commissaires, ledit Estienne Peigné a été de leurs ordonnances transféré à l'instant à l'hôtel de ville. [...]

]Peigné y avoue le détail des différents vols domestiques pour lesquels il a été condamné.]

Et ledit jour sur les sept heures du soir, assisté desdits Profost et Pichard huissiers de la cour, nous Edme Louis Ayrault avocat en la cour et premier et principal commis au greffe criminel d'icelle susdit, étant approché dudit Peigné qui avoit été mis entre les mains de son confesseur, luy ay encor derechef dit et demandé s'il n'avoit rien davantage à déclarer à Messieurs les commissaires qui estoient prests d'entendre ses revelations si aucunes il avoit derechef à leur faire, luy ayant remontré qu'il touchoit à son dernier moment et alloit rendre compte à Dieu de ses actions c'est pourquoy il ne devoit point cacher à ses juges les complices qu'il pourroit avoir. Et ledit Peigné m'ayant répondu qu'il n'avoit plus rien à dire et qu'il avoit dit la vérité et demandoit pardon de tous ses crimes, j'ay fait conduire ledit Peigné en la susdite place de Grève pour l'exécution dudit arrest de mort contre luy rendu. M'étant approché de luy pour luy demander révélation de ses complices, m'auroit dit qu'il n'en avoit point ; ledit arrest a été derechef et pour la dernière fois par moy prononcé, et le cry aussy fait par l'exécuteur en présence du peuple en la maniere accoutumée, et ledit Peigné monté sur l'échelle lié et attaché à la potence avec la corde au col, je me serois approché une dernière fois de luy, qui m'auroit marqué n'avoir plus rien à dire. Le *Salve* à l'instant chanté, ledit arrest de condamnation d'estre pendu rendu contre ledit Peigné a été entierement exécuté. À l'instant je me suis retiré avec les huissiers susdits. Fait ledit jour dix neuf octobre mil sept cent vingt huit. »

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire contemporaine 1 (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur WOLIKOW Serge

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

L'antifascisme et le mouvement ouvrier en Europe

ou

SUJET 2 (commentaire de document)

Appel électoral de Maurice Thorez

Le premier projet constitutionnel ayant été rejeté le 3 mai 1946, les électeurs sont invités, le 2 juin, à désigner leurs représentants de l'Assemblée consultative. Dans un appel radiodiffusé - retranscrit par le quotidien L'Humanité -, Maurice Thorez (1900-1964), secrétaire général du PCF et vice-président du Conseil dans le ministère Gouin, appelle à voter communiste.

FRANÇAISES, FRANÇAIS,

Notre pays - grâce au labeur de ses fils, ouvriers, paysans, techniciens, savants -, notre pays remonte peu à peu de l'abîme de souffrances et d'humiliations où l'avaient précipité les barbares hitlériens et leurs complices munichois et vichyssois.

C'est là ce que ne peuvent supporter les hommes de la réaction qui disaient avant la guerre : « Plutôt Hitler que le Front populaire » et qui disent aujourd'hui : « Périssent la France plutôt que de laisser toucher à nos privilèges. »

Recourant au mensonge et à la calomnie, semant la panique, ils sont parvenus à nous maintenir dans le provisoire, dans cette atmosphère d'incertitude et d'inquiétude propice aux aventures et aux coups de force des ennemis du peuple.

Ils ont dit que nous voulions porter atteinte à la propriété, fruit du travail et de l'épargne, alors que par les nationalisations nous avons protégé la petite propriété contre les trusts expropriateurs, contre ceux qui, depuis moins d'un demi-siècle, ont chassé des terres familiales deux millions de paysans français.

Ils ont dit, eux les hommes des décrets-lois et de la terreur vichyste, que nous allions à la dictature, parce qu'une majorité républicaine, s'appuyant sur la classe ouvrière, s'est efforcée de réaliser honnêtement le programme du Conseil national de la Résistance.

Les hommes de la réaction sont parvenus à faire repousser une Constitution où s'inscrivaient de généreux principes répondant aux aspirations populaires vers toujours plus de liberté, de progrès et de justice sociale : droits égaux à la femme et à l'homme; intégrité et dignité de la personne humaine; protection de la famille, de la mère et de l'enfant; droit à l'instruction pour tous, droit au travail et au repos; droit à la sécurité sociale ; participation des salariés à la gestion des grandes entreprises.

La réaction veut revenir sur les avantages accordés au monde du travail : la semaine de quarante heures et les majorations de salaires pour les heures supplémentaires; la retraite des vieux; le statut du fonctionnaire; le statut du fermage et du métayage; la propriété commerciale.

Le plus grave, c'est que la réaction est parvenue à diviser les Français en deux blocs. Si une telle division persistait, tous les espoirs de renaissance française s'évanouiraient.

Aussi les communistes, tenant compte loyalement des indications du suffrage universel, rechercheront-ils, avec tous les républicains, les formules d'accord quant à l'aménagement des pouvoirs publics.

Toutefois, nous croyons nécessaire de maintenir dans la future Constitution

- les droits économiques et sociaux,
- la souveraineté sans partage de l'Assemblée élue par le suffrage universel,
- la laïcité de l'État et de l'École.

Et nous demeurerons fidèles à la représentation proportionnelle, au scrutin juste et loyal que réclamaient Guesde et Jaurès.

FRANÇAISES,
FRANÇAIS,

Si vous voulez que soit élaborée une Constitution démocratique, laïque et sociale :
votez communiste.

Si vous voulez que soit poursuivie l'œuvre de redressement national, à laquelle notre Parti s'honore de contribuer efficacement, comme il avait contribué, plus qu'aucun autre, à la bataille de la résistance et de la libération :
votez communiste.

Si vous voulez que soit pratiquée une politique française de paix, une politique fondée sur l'entente avec tous nos alliés, et sur la reconnaissance des droits de la France à la sécurité et aux réparations : votez communiste.

FRANÇAISES,
FRANÇAIS,

Si vous voulez le bonheur de vos foyers et l'indépendance de la patrie, votez pour le parti des travailleurs, qui s'est affirmé un grand parti de gouvernement.

Méprisez les calomnies et les outrages dont nous abreuvent les ennemis du peuple.

Rappelez-vous la réponse du hibou, persécuté par les corbeaux, au philosophe qui l'interroge : « Mon crime est d'y voir clair la nuit. » Votez pour le parti qui a su voir clair et combattre dans la nuit de l'occupation et de l'oppression. Votez pour le Parti des fusillés, morts pour que vive la France, morts pour préparer à nos enfants des lendemains qui chantent.
Pour la République et pour la France
Votez communiste,.

M. Thorez, « Appel du 1^{er} juin 1946 »,
L'Humanité, 2 Juin 1946,

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Fondamentale
Histoire contemporaine 2 (S6)**

Responsable du sujet :

Madame BABY Sophie

Durée de l'épreuve :

4 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1 (dissertation)

La violence sous le franquisme

ou

SUJET 2 (commentaire de texte)

Décret du 18 juillet 1936, promulgué à Tétouan (Maroc) par Francisco Franco.

Moi Francisco Franco Bahamonde, général de division, chef suprême des Forces militaires du Maroc, je fais savoir que :

Une fois encore l'armée, unie aux autres forces de la nation, a été contrainte de répondre aux attentes de la grande majorité des Espagnols qui voyaient avec amertume disparaître ce qui peut tous nous unir dans un idéal commun : l'Espagne. Il s'agit de rétablir le règne de l'ordre dans la République (...); la conduite de chacun guidera la conduite du pouvoir quant à l'autorité, autre principe disparu de notre nation, qui est pourtant indispensable à toute collectivité humaine, y compris dans un régime démocratique ou dans un régime soviétique où il acquiert même une rigueur maximale. Le rétablissement de ce principe d'autorité, oublié ces dernières années, exige que les châtimens soient exemplaires par le sérieux et la rapidité avec lesquels ils seront imposés sans tituber ni vaciller. En ce qui concerne le monde ouvrier, la liberté du travail est désormais garantie et n'admettra aucune coaction de part et d'autre. Les aspirations des patrons et des ouvriers seront étudiées et résolues avec la plus grande justice possible dans une négociation fondée sur la sagesse des seconds et la charité des premiers, les uns et les autres fraternisant dans la raison, la justice et le patriotisme pour conduire les luttes sociales sur un terrain de compréhension pour le bénéfice de tous et le bien du pays. Celui qui volontairement refusera de coopérer (...) en subira le premier les conséquences. Pour mener à bien la tâche annoncée brièvement, j'annonce que :

Art 1° : L'état de guerre est déclaré sur tout le territoire du Maroc espagnol avec, comme première conséquence, la militarisation de toutes les forces armées, quelle que soit l'autorité dont elles dépendaient précédemment (...), et leur soumission au Code de la justice militaire.

Art 2 : Aucune injonction ni préavis ne seront nécessaires pour riposter par la force aux agressions faites aux forces [armées] (...), aux attentats et « sabotages » menés contre des voies et moyens de communication, ainsi que contre les services d'eau, de gaz, d'électricité (...). Il en sera de même pour empêcher les tentatives de fuite des prisonniers.

Art 3 : Sont soumis à la juridiction de guerre et traités par les procédures expéditives : (...)

- b) les délits de rébellion, sédition, attentat et résistance aux agents de l'autorité, désobéissance, insulte, calomnie, menace ou mépris envers ces mêmes agents ou tout autre personnel militaire ou militarisé (...);
- c) les délits de possession illicite d'armes (...). Toutes les licences de port d'armes dispensées antérieurement sont annulées. Les nouvelles seront accordées selon des modalités qui seront signalées postérieurement.

Art 4: On considérera aussi comme auteurs des délits antérieurs (...) les agents de liaison, ceux qui distribuent des tracts et feuilles de propagande clandestins et subversifs (...).

Art 5 : Sont totalement interdits les « lock-out » et les grèves. On considérera tout abandon de son poste de travail comme un acte de sédition, seront tenus pour responsables principaux les dirigeants des associations ou syndicats auxquels appartiennent les grévistes (...).

Art 6 : Sont interdits l'usage de drapeaux, insignes, uniformes distinctifs contraires à ce Camp et à l'esprit qui l'inspire, ainsi que le chant d'hymnes du même ordre.

Art 7 : Sont également interdites les réunions de toute sorte, y compris dans les lieux publics tels les restaurants ou les cafés, de même que les manifestations publiques.

Art 8 : Les autorités qui n'apportent ni leur confiance ni leur soutien seront destituées et remplacées par celles qui seront désignées (...).

Art 12 : Toutes les publications imprimées de quelque nature que ce soit sont soumises à la censure militaire. Pour la diffusion des informations, on utilisera la radiodiffusion et les journaux, lesquels ont l'obligation de réserver un espace suffisant pour l'insertion des informations officielles, qui seront les seules à pouvoir être transmises en ce qui concerne l'ordre public et la politique. (...)

Art 14 : Pour le bien suprême de la Patrie, toutes les garanties individuelles établies dans la Constitution sont suspendues, y compris celles qui n'ont pas été explicitement consignées dans ce décret. (...)

Enfin, j'attends la collaboration de tous les patriotes, amoureux de l'ordre et de la paix, qui rêvaient de ce mouvement sans pour autant s'être mobilisés pour lui, vu que, sans aucun doute, la plupart d'entre eux, par commodité, manque de courage civique, ou du fait de l'absence d'un mouvement qui réunisse les efforts de tous, ont jusqu'alors été dominés par des minorités audacieuses soumises à divers ordres internationaux, tous également antiespagnols. C'est pourquoi j'en termine avec une seule clameur dont j'espère qu'elle sera ressentie au tréfonds de tous les cœurs et répétée par toutes les volontés : Vive l'Espagne !

Journal Officiel du ministère de la Guerre, Tétouan, 25 juillet 1936
Traduction Sophie Baby

UNIVERSITE de DIJON
Département d'Histoire

LICENCE 3^{ème} année

**Examens – SESSION 1
AVRIL 2012**

Majeure Méthodologie

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Épistémologie (S6)**

Responsables du sujet :

Messieurs BOUCHET Thomas & VIGNAUD Laurent-Henri

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, après tirage au sort, l'une des deux périodes historiques suivantes :

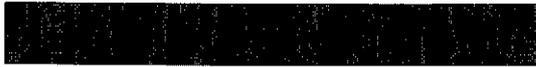


« L'empiriste adopte une attitude qui consiste à laisser parler les faits par eux-mêmes. Très bien, c'est là son credo, mais qu'en est-il de son travail ? Souvenez-vous qu'une théorie scientifique n'est jamais une imitation servile de certains traits de la réalité, une réplique passive, inerte. C'est essentiellement une *construction* qui reflète notre propre activité à un degré plus ou moins élevé. Quand nous représentons par exemple un certain nombre d'observations faites en laboratoire par un nombre correspondant de points, et que nous les relierons par une courbe, nous supposons en règle générale que la courbe est continue et analytique. Une telle supposition va bien au-delà de toute expérience possible. Il y aura toujours une infinité d'autres courbes possibles qui s'accordent tout aussi bien avec les faits. La totalité de ces courbes est contenue dans une certaine bande étroite. Le traitement mathématique ordinaire substitue une loi exacte aux données floues de l'observation, et déduit des conclusions mathématiques strictes à partir de ce type de lois. Cela montre qu'il y a un élément de convention inhérent à la formulation de toute loi. »

Friedrich Waismann, « Verifiability », *Proceedings of the Aristotelian Society*, Supplementary vol. 19, 1945, p. 119-150. Trad. fçse D. Chapuis-Schmitz et S. Laugier.

Questions :

- 1. Définissez aussi précisément que possible le terme d'empirisme. (2 points)**
- 2. À partir du modèle explicatif bachelardien de la pratique expérimentale, dites en quoi une théorie n'est jamais une « réplique passive, inerte » de la réalité. (4 points)**
- 3. À quel principe épistémologique l'idée selon laquelle « il y aura toujours une infinité d'autres courbes possibles qui s'accordent tout aussi bien avec les faits » renvoie-t-elle ? Expliquez au mieux ce principe. (4 points)**
- 4. En quoi l'histoire et la sociologie des sciences nous permettent-elles d'affiner cette définition minimale de la connaissance scientifique ? (exemples à l'appui) (10 points)**



« Les historiens racontent des intrigues, qui sont comme autant d'itinéraires qu'ils tracent à leur guise à travers le très objectif champ événementiel (lequel est divisible à l'infini et n'est pas composé d'atomes événementiels) ; aucun historien ne décrit la totalité de ce champ, car un itinéraire doit choisir et ne peut passer partout; aucun de ces itinéraires n'est le vrai, n'est l'Histoire. Enfin, le champ événementiel ne comprend pas des sites qu'on irait visiter et qui s'appelleraient événements: un événement n'est pas un être, mais un croisement d'itinéraires possibles. »

Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire* (1971)

Questions :

Vous commenterez cette analyse de Paul Veyne, exemples à l'appui.

LICENCE 3

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Informatique (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur BOIVIN Alain

Durée de l'épreuve :

1 heure

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera l'ensemble des questions sur une copie d'examen :

Première partie : étude de cas (8 points).

Dans le cadre d'une étude portant sur la première guerre mondiale, on se propose de déterminer si la nationalité des belligérants et leur sort final sont indépendants.

Vous trouverez sur la page suivante un extrait de la feuille de calcul servant à ce travail.

Etude de la phase ayant conduit au tableau de contingence :

1. Quelle est la variable ligne ? La variable colonne ?
2. Quelle formule a été créée en **B7** ? en **G7** ?

Etude de la phase permettant une première approche de l'indépendance des variables à l'aide des profils :

On a créé les deux tableaux intitulés « Tableau des profils lignes » et « Tableau des profils colonnes » à partir des données du tableau de contingence.

3. Quelle sera la formule à saisir en **B11** ? (attention, cette unique formule a été recopiée dans toutes les autres cellules de ce tableau des profils lignes).
4. Quelle sera la formule à saisir en **B18** ? (attention, comme précédemment, cette unique formule a été recopiée dans toutes les autres cellules de ce tableau des profils colonnes).
5. Qu'exprime l'affichage **31,9%** (cellule **E11**) ? Qu'exprime l'affichage **3,1%** (cellule **E18**) ?
6. Comment interprétez-vous ces deux tableaux ?

Etude de la phase permettant de définir l'existence ou non d'un lien entre les deux variables :

7. A quelle condition deux variables sont-elles indépendantes ?
8. Nous avons besoin d'établir, à partir du tableau de contingence, le **tableau théorique**. Quelle sera la formule à saisir en **B25** ? (attention, cette unique formule a été recopiée dans toutes les autres cellules de ce tableau théorique)
9. Que mesure le **Khi2** ? Pour le définir, nous devons créer le « **Tableau Khi2** » à partir des données du **tableau de contingence** et du **tableau théorique**. Quelle sera la formule à saisir en **B32** ? (attention, cette unique formule a été recopiée dans toutes les autres cellules de ce **tableau Khi2** à l'exception de la ligne « Ensemble » et de la colonne « Ensemble » qui correspondent aux sommes des lignes ou colonnes respectives)

10. Quelle est la valeur du **Khi2** lue dans la feuille de calcul ?

Le **degré de liberté** du tableau a été fixé à **8**. Pourquoi ?

Pour attacher une probabilité au **Khi2** obtenu, quelle sera la formule à saisir en **G37** ?

Cette probabilité est affichée à **0**. Que peut-on en déduire quant à l'indépendance de deux variables ?

Conclusion :

11. La nationalité des belligérants et leur sort final sont-ils indépendants ?

	A	B	C	D	E	F	G
1							
2			Tableau de contingence				
3		France	Belgique	Empire russe	Empire allemand	Autriche Hongrie	Ensemble
4	Pertes militaires	1398000	43000	1811000	2037000	1100000	6389000
5	Pertes civiles	300000	62000	1500000	426000	467000	16255000
6	Rescapés	37902000	7295000	141189000	62437000	49833000	298656000
7	Ensemble	39600000	7400000	158000000	64900000	51400000	321300000
8							
9			Tableau des profils lignes				
10		France	Belgique	Empire russe	Empire allemand	Autriche Hongrie	Ensemble
11	Pertes militaires	21,9%	0,7%	28,3%	31,9%	17,2%	100,0%
12	Pertes civiles	1,8%	0,4%	92,3%	2,6%	2,9%	100,0%
13	Rescapés	12,7%	2,4%	47,3%	20,9%	16,7%	100,0%
14	Ensemble	12,3%	2,3%	49,2%	20,2%	16,0%	100,0%
15							
16			Tableau des profils colonnes				
17		France	Belgique	Empire russe	Empire allemand	Autriche Hongrie	Ensemble
18	Pertes militaires	3,5%	0,6%	1,1%	3,1%	2,1%	2,0%
19	Pertes civiles	0,8%	0,8%	9,5%	0,7%	0,9%	5,1%
20	Rescapés	95,7%	98,6%	89,4%	96,2%	97,0%	93,0%
21	Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
22							
23			Tableau théorique				
24		France	Belgique	Empire russe	Empire allemand	Autriche Hongrie	Ensemble
25	Pertes militaires	787440	147148	3141805	1290526	1022081	6389000
26	Pertes civiles	2003417	374376	7993433	3283378	2600395	16255000
27	Rescapés	36809143	6878476	146864762	60326095	47777524	298656000
28	Ensemble	39600000	7400000	158000000	64900000	51400000	321300000
29							
30			Tableau Khi2				
31		France	Belgique	Empire russe	Empire allemand	Autriche Hongrie	Ensemble
32	Pertes militaires	473412	73713	563702	431780	5940	1548548
33	Pertes civiles	1448341	260644	6141539	2486650	1750263	12087436
34	Rescapés	32447	25222	219347	73864	88430	439310
35	Ensemble	1954200	359580	6924588	2992293	1844633	14075294
36						degré liberté	8
37						probabilité	0

Seconde partie : questions de cours (12 points).

1. Qu'est-ce qu'un caractère statistique (ou variable) ? Quels sont les différents types de caractères.
2. En effectuant une étude sur le commerce des bestiaux au XVIIIème siècle, un livre de compte d'une société du Brionnais permet de connaître le montant des ventes de bœufs chaque année entre 1746 et 1760.

La **moyenne** annuelle des ventes est de 150 000 livres, la **médiane** de 135 000 livres et l'**écart-type** de 30 000.

Définir la **moyenne** et la **médiane**.

L'écart-type s'exprime-t-il avec une unité ? si oui, laquelle dans notre exemple ?

A quel paramètre central l'écart-type est-il associé ?

3. Qu'indique l'inégalité de Bienaymé-Tchebychev ?

A partir de l'exemple ci-dessus, indiquer en le justifiant, si les deux étudiants ont raison :

Isabelle affirme que 75% des ventes annuelles sont comprises entre 90 000 et 210 000 livres.

Alexis affirme que 75 % des ventes annuelles sont comprises entre 75 000 et 195 000 livres.

4. Vous trouverez ci-dessous deux distributions :

distribution A

	A	B	C	D	E
	Classes	Seuils	Amplitudes	Centres	Effectifs
1					
2		0			
3]0 ; 2]	2,0	2,0	1,0	0
4]2 ; 4]	4,0	2,0	3,0	0
5]4 ; 6]	6,0	2,0	5,0	9
6]6 ; 8]	8,0	2,0	7,0	18
7]8 ; 10]	10,0	2,0	9,0	40
8]10 ; 12]	12,0	2,0	11,0	48
9]12 ; 14]	14,0	2,0	13,0	50
10]14 ; 16]	16,0	2,0	15,0	44
11]16 ; 18]	18,0	2,0	17,0	28
12]18 ; 20]	20,0	2,0	19,0	23
13]20 ; 22]	22,0	2,0	21,0	20
14]22 ; 24]	24,0	2,0	23,0	13
15]24 ; 26]	26,0	2,0	25,0	7
16]26 ; 28]	28,0	2,0	27,0	7
17]28 ; 30]	30,0	2,0	29,0	3
18]30 ; 32]	32,0	2,0	31,0	2
19]32 ; 34]	34,0	2,0	33,0	0

distribution B

Valeurs	Effectifs
1	79
2	172
3	178
4	134
5	81
6	46
7	15
8	14
9	9
10	4
11	3
TOTAL	

distribution A concerne la largeur des fossés des maisons fortes en Bourgogne du nord et a été définie à partir d'une plage de données nommée **largeur_fossés**.

distribution B concerne le nombre de propriétés possédées par des contribuables figurants dans le rôle de 1829 et a été définie à partir d'une plage de données nommée **propriétés**.

Pour chaque distribution, indiquer sa nature puis la fonction utilisée pour définir les effectifs.

Expliquer la méthode suivie pour obtenir les effectifs de chaque distribution.

5. Nous souhaitons effectuer une **représentation graphique** des deux distributions. Quel sera le type de représentation le plus approprié pour chacune d'entre-elles ? Justifier vos choix en vous servant des indications contenues dans les tableaux.

LICENCE 3 / MASTER 1 / MASTER 2

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Épigraphie des mondes anciens (S6/S2/S4)**

Responsable du sujet :

Madame LEFEBVRE Sabine

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage du dictionnaire Latin-Français est autorisé.
Tout autre document et matériel électronique est
strictement interdit***

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera le sujet du niveau auquel il appartient.

Pour chaque document, vous devez restituer (les points indiquent le nombre de lettres qui manquent), développer en ponctuant et en respectant les cas, traduire et proposer un petit commentaire sur les divers aspects du document (onomastique, datation, nature du document, fonctions ...)

cos. designatus	seit 21. Dez. 69
cos. I	1. Jan.–Ende Juni 70
cos. design. II	seit Mitte März 71
cos. II	1. Jan.–Ende April 72
cos. design. III	seit Mitte März 73
cos. III	1. Jan.–Ende April 74
cos. III design. IV	seit Mitte März 74
cos. IV	1. Jan.–Ende Febr. (?) 74
cos. IV design. V	seit Mitte März 75
cos. V	1. Jan.–Ende Febr. (oder Ende April?) 76
cos. V design. VI	seit Mitte März 76
cos. VI	1. Jan.–Ende Febr. (?) 77
cos. design. VII	seit Mitte März 78
cos. VII	1. Jan.–Ende Febr. 79
cos. VII design. VIII	seit Mitte März 79
cos. VIII	1. Jan.–13. Jan. 80
cos. design. IX	seit Mitte März 81
trib. pot. I	1. Juli 71–30. Juni 72
trib. pot. II	1. Juli 72–30. Juni 73
trib. pot. III	1. Juli 73–30. Juni 74
trib. pot. XI	1. Juli 81–13. Sept. 81
imp. I	6. Aug. (?) 70
imp. II	71
imp. III–IV	72
imp. V	73
imp. VI–VIII	74
imp. IX–XII	76
imp. XIII	77 oder 78
imp. XIV	2. H. 78
imp. XV	2. H. 79
imp. XVI–XVII	81

Zum angeblichen Titel *imperator designatus* s. T. V. Buttrey, *Documentary Evidence* 40ff.

Sujet niveau 1

L3 Histoire : CARRAUD Marion, CAUCAT Maxence, CHEVRIER Alexis, DESPLANTES Audrey, LAVIALLE Claire, MONIN Joséphine, RAMEAU Baptiste, RIDET Coralie, RIVET Mathilde, SIRDEY Claire, VIRLOUVET Michel, WILLEM Claire.

L3 HAA : FOUYER Tony, LACAILLE Antoine.

M1 HAMA : BARBEROT Jonas, BEAULANT Rudi, DUBRUILLE Marion, JOVIGNOT Gaylord, DUSSOLLIER Quentin, RIOU Marjorie.

CIL, II, 745 = CPIL Caceres, 92 Norba
CAMALVS

TVREI F
IOVI
A(ram) P TVR..S TV
REI FRAT A L V S

Aram : autel à l'accusatif.

CIL, VI, 40453 (ILS, 258) Rome
T CAESARI AV. .
VESPASIANO IM. III
TRIB POTEST COS II
CENSORI DESIGNAT

Rome
D M
M ANNAEVS SATVRNINVS CLO
DIANVS AELIANVS V C
LEG LEG XI CLAVDIAE CVR
VIAE LATINAE PR CANDI
D TRIB PLEB CAND
AB ACTIS SENATVS QVAESTOR
VRBANVS TRIB LEG III ITALICAE
AVGVSTAE TRIUMVIRVM CAPITALIVM

Ab actis senatus : chargé des actes du Sénat.

Sujet niveau 2 et 3

M1 HAMA : ALVES Cathy, CHANEL Emilien, DELFERRIERE Nicolas,
DURANTET Pierre, PIGEARD Pauline.

M2 HAMA : EDME Anne-Laure, LEMOINE Anthony, PETILLOT Laure, PETIT
Geoffrey, RIBOLET Mathieu.

AE, 1980, 967 Caesarea de Maurétanie
D M S
BENEDICTA CAES.... N
VERNA V A XVIII H S E
AELIA AVG L CALETYCHE MATER DILIAE AMANT
TISSIMAE ET SIBI
POSTERISQVE SVIS F

Posterisque suis : et pour ces descendants.

AE, 1920, 30 Cuicul
I O M
P IVLIVS IV
NIANVS MAR
TIALIANVS LEG
AVG LEG III AVG
[[al.x]] COS DES CVM
P IVLIO IVNIANO
TIRONILLIANO FIL
C P VOTVM DEDIT

RIB, 3, 3123 Verulamium
IMP TITI CAESARI DIVI VESPA.... F VESPASIANO AVG
P M TR P VIII IMP XV COS VII DESIG VIII CENSORI P P
[[et caesari vespasiani . domitiano cos VI design VII]]
PRINCIPI IVVENTVTIS ET OMNIVM COLLEGIORVM SACERDOTI
CN IVLIO AGRICOLA LEG AVG PRO PR

omnium collegiorum sacerdos : prêtre de tous les collègues

ILS, 8981 Thamugadi

P FL PV

DENS POM

PONIANVS V C

PROCOS

CRETAE CYRENAICAE

LEG AVG PROV AQVI

TANICAE

PRAEF

FRVMENTI DANDI E SENATVS CONCVLTO

CVR AL

BENSIVM

FVCENSIVM PR TYRIB PL

QVAEST PROV SICILIAE

PATRIAE SVAE D D

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Paléographie médiévale (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur MOUILLEBOUCHE Hervé

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Transcrire le document.

Le Chancelier sire de Saug eschier. fait savoir a touz cez qui ont leues d'armes que ne soit
en hominage du noble sire mon chier seigneur Robert duc de burgongne. et seigneur que
sire est bonz lignz d'oune touz d'oune mien seigneur. et de mo propre cors. et de mo
lignz sire d'oune et d'oune sire mi honneur moy euz qui seont seigneur de saug et de la
cors propre. Au duc de burgongne et a son frere dux de burs. et seigneur de mo
cest hominage lignz hautz sire au duc hugo sire en y avient dou dit d'oune. et de son seigneur
de sire cors propre. En esmagnage de ceste chose se ha sire noble baron. seigneur de
constable de burs. et Guille seigneur de estrance d'oune les seuz en cest leues. et seigneur de
sahanz. et de. par la priere dou dit Guille seigneur de saug hautz sire mo seuz en cest leues.
fuient faites et donees en lan de grace. m. cc. lxxv. et donee. ou en lan de grace

1047

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Paléographie moderne (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur SALVADORI Philippe

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso agrafées et numérotées
de 1/2 à 2/2.

Consigne :

Transcrire le document.

Promectant par l'heure
Alémend Ines' une sainte enangellée de dieu Jamais q'ad
Le présent traité de mariage ne contrevenir / et ad Jull
effectuée et à l'heure satisfaisant et accompli y tout sa
point / et s'indemnit par l'adite mariage tant par la
chose par elle en desne promise à laq future épouse
sa fille / à peine de tout despens dommages et Jull
à la s'écriture de gnon Jull par l'adite ont respectu de
obligé l'heure l'heure présente et advenir par la cour de la
chancellerie du duche de Bourgogne / venant en
toute chose à regrette présente contrevenir / fait de
passé indit de Juy de hostel et de milieu entre d'uy s'ind
paroisse saint Jehan apud midy / Pardenant moy Henry
moult notaire royal procureur de par l'adite indit
moy de Juy paroisse saint michiel Juy de la cour de laq
chancellerie / et présente de molad par la clerc et Jehan
grillot l'uy clerc de milieu indit de Juy témoignage
L'adite Helizabel mariage tant par son signe / et tout les
autres Juy et témoignage se sont subscrits y la minute
avec l'adite notaire royal

Doit gony l'uy
bonlieu

Henry
moy

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Techniques de l'histoire contemporaine (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur POIRRIER Philippe

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

Consigne :

Le candidat traitera le sujet suivant :

Les enjeux de l'histoire du temps présent. L'exemple de l'histoire de la Guerre d'Algérie.

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Langue vivante 1 - ALLEMAND (S6)**

Responsable du sujet :

Madame MARCHENOIR Sylvie

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera l'ensemble des questions sur une copie d'examen :

Zum Weltfrauentag in der BRD

Deutschland gehört zu den Ländern mit dem EU-weit größten Lohnunterschied zwischen Frauen und Männern. Nach Angaben des statistischen Bundesamtes verdienen Frauen durchschnittlich fast 24% weniger als Männer – Teilzeitarbeit und Babypausen mit eingerechnet. Es gibt auch sehr wenige Frauen in den Vorstandsetagen. In dieser Hinsicht besteht in Deutschland also nach wie vor ein deutliches Entwicklungsdefizit, auch ohne zur Dritten Welt zu gehören.

Warum nach wie vor diese starre Rollenverteilung? „Klassische“ Frauenrollen können angenommen werden und verdienen es, respektiert und gewürdigt zu werden. Diese Rollen können allerdings auch aufgezwungen und anerzogen sein. Die KinderZEIT hat heute folgende gut gemeinte Idee: „Wenn Ihr Lust habt, macht doch Eurer Mutter, Tante oder Großmutter heute eine kleine Freude – bringt den Müll raus, deckt den Tisch freiwillig ab oder räumt Eure Zimmer – unaufgefordert – auf.“, denn, so heißt es weiter: „der Weltfrauentag ist die politische Schwester vom familiären Muttertag“.

Als Mutter wird die Frau in Deutschland durchaus gewürdigt, auch unterstützt – Kindertagesstätten ermöglichen es, auch als Mutter einer „Tätigkeit“ nachzugehen – als vollwertiges Mitglied der Arbeitswelt ist die Frau jedoch nach wie vor unterrepräsentiert. [...] Wir wollen unseren heutigen Tipp für Kinder deshalb ein klein wenig anders formulieren: „Helft eurem Vater beim Kochen, dann kann Mama in aller Ruhe im Meeting sitzen und weiß, dass zu Hause alles gut läuft.“

Wollmilchsau, das business blog über recruiting, marketing & social media, 8.3.2011

Fragen zum Text *Zum Weltfrauentag in der BRD*

1 – Assoziieren Sie jedes Stichwort mit einer Definition ! (6 Punkte)

der Lohn	das Tätigsein, das Sichbeschäftigen mit etwas
die Angabe	völlig anerkannt
annehmen	Bezahlung für geleistete Arbeit
würdigen	ein guter Rat
unterstützen	die Auskunft, die Information
die Tätigkeit	akzeptieren
vollwertig	anerkennen, ehren
der Tipp	jemandem helfen

2 – Übersetzen Sie den ersten und den dritten Abschnitt des Textes: „Deutschland gehört zu den Ländern ... auch ohne zur Dritten Welt zu gehören.“ + „Als Mutter wird die Frau ... dass zu Hause alles gut läuft.“ (9 Punkte)

3 – Bilden Sie Partizipialsätze! (5 Punkte)

- 1 - Ich sah den alten Mann an, der am Tisch saß.
- 2 - Die Sonne, die hoch über uns stand, brannte heiß.
- 3 - Hast du die Frau wieder erkannt, die mit schweren Paketen beladen war?
- 4 - Der Zug, der um 8 Uhr abfährt, hat Verspätung.
- 5 - Ich verschenkte ihm das Geschenk, das ich am vorigen Tag gekauft hatte.

4 – Erklären Sie die Stellung der Frau in der BRD-Gesellschaft. (Bonus)

LICENCE 3^{ème} année

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Langue vivante 1 - ANGLAIS (S6)**

Responsable du sujet :

Monsieur BLANC Philippe

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

Consigne :

Sujet imposé sur le document « Industrial Revolution » :

SUJET 1

Pour les candidats ayant choisi le sujet de traduction à la session de janvier 2012:

Synthèse (entre 250 et 300 mots environ) selon la question suivante :

What historical and social circumstances led to the Chartist movement of 1848 in England ?

SUJET 2

Pour les candidats ayant choisi le sujet de synthèse en janvier :

Traduction en français du passage ci-après, correspondant aux lignes 44 à 61 du script.

Victoria's first decade as Queen was also a time of economic hardship for many of her subjects. A slump in foreign trade had led to mass layoffs in the industrial cities. Bread was an unaffordable luxury for the unemployed, who blamed the Corn Laws for keeping cheap imported wheat out of Britain. Working-class anger and desperation was close to boiling point. For middle-class reformers, the answer was easy: "all we need to do is to get rid of the Corn Laws and all will be well". But the militant spokesmen of the working people weren't convinced; they wanted more. Only a truly popular government, a democracy in fact, would do something about their distress.

They set out their demands in a people's charter, a new Magna Carta for the modern age. It demanded the right to vote for all men, secret ballots, annual parliaments. How to get them? Moral force if we may, physical force if we must.

In the climate of fear and hatred, people had to decide just where their loyalty lay. If you were on the right side of the tracks (= *le chemin*), if you owned one of the great cotton-spinning mills, like this one in Ancoats, you would think the Chartists were just a mob, misled by demagogues. Besides, whoever said capitalism was a funfair? As long as you kept your hands off the market (..) the market, sooner or later, would right itself. And the poor, the people who worked here, who were hungry now, would be feeding off the fat of the land (= *vivre grasement*) tomorrow.

LICENCE 3^{ème} année
SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

UE Majeure Méthodologie
Langue vivante 1 - ESPAGNOL (S6)

Responsable du sujet :

Monsieur GUARDADO ALBARREAL Miguel

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

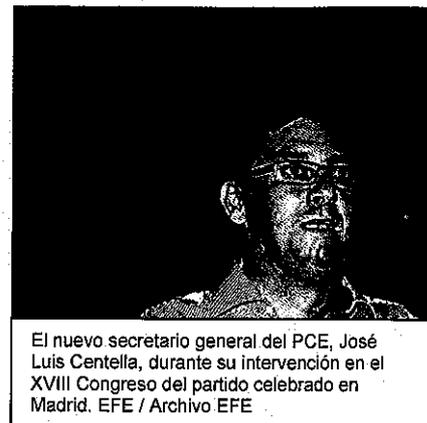
Veillez répondre à toutes les questions sur une copie d'examen.

El PCE pide que la prostitución se considere violencia de género

Su secretario general, José Luis Centella, cree que es una de las "formas más violentas del patriarcado"

PUBLICO.ES / EFE Madrid 25/11/2009 08:39 Actualizado: 25/11/2009 08:58

El secretario general del Partido Comunista de España (PCE), José Luis Centella, ha pedido hoy un cambio en la legislación para que la prostitución sea considerada una forma de violencia de género.



Con motivo de la celebración mañana del Día Internacional para la Eliminación de la violencia contra las mujeres, Centella ha abogado por erradicar las causas de la prostitución, al considerar que la compra del cuerpo de una mujer es una de las manifestaciones más violentas del patriarcado.

El dirigente del PCE ha reclamado cambios legislativos para penalizar a los beneficiarios económicos del comercio de sexo en todas sus modalidades y sancionar a los clientes, tomando como referencia las leyes vigentes en otros países de la Unión Europea.

También ha exigido medidas de amparo para las mujeres inmigrantes prostituidas, que carezcan de la documentación para trabajar en el país, con el fin de favorecer su integración, así como medidas para propiciar la inserción laboral y social de todas las mujeres prostituidas que se encuentren en estado de necesidad.

El secretario general del PCE ha manifestado su rechazo a todo tipo de violencia hacia las mujeres, sean cuales sean sus manifestaciones y sus orígenes.

Comentarios:

#9 Carmen 25-11-2009 09:30

Una muestra de que la izquierda aún tiene mucho que desaprender sobre la prostitución. Entiendo que la Iglesia y la derecha, por mucho que usen los servicios de trabajadoras del sexo, pretendan criminalizar la prostitución. Lo que nunca podré entender es que la izquierda salga con éstas a estas alturas y se una a la Iglesia y a la derecha en contra de lo que lo que las propias mujeres implicadas demandan y pretenda criminalizarlas.

#17 avyon 25-11-2009 09:36

La esclavitud no puede ser legalizada. En el momento en que un tío paga por el cuerpo de una mujer, ella deja de ser dueña de su cuerpo, y eso es esclavitud. Por los derechos humanos... ¡¡Viva el PCE!!

#18 LOLI 25-11-2009 09:37

¿Violencia de género? Sí que es triste ser prostituta, pero de ahí a violencia de género, te has pasado. Estáis muy trasnochados. Creí que el nuevo secretario iba a traer otra clase de nuevas ideas, pero ¿lo de la prostitución? Parece que estáis confabulados con la Iglesia.

#15 ciudadano 25-11-2009 09:35

Joder, Centella, pues como empieces así vamos de culo y contra el viento. ¿Este es tu primer aporte a la causa comunista? Pues déjalo, de verdad, déjalo. Simplificar de esta forma algo como la prostitución, que abarca desde redes de tráfico de mujeres (ilegales) a estudiantes que se pagan así la carrera o escorts de superlujo que ganan en una noche lo que no ganaré yo en mi vida demuestra una capacidad de análisis que me acojona¹. Ah, y no, tampoco

¹ acojonar: (coloquial) dar miedo.

queda bien de cara a la opinión pública, si era tu intención. Para el "perroflautismo"² sonará bien, pero cualquiera con dos dedos de frente lo ve absurdo y oportunista, así que tampoco.

#20 **atomic ant** 25-11-2009 09:42

¡Qué manía de meterse con la prostitución! Ataquen el proxenetismo pero la que sea prostituta por libre elección, ¿qué tienen en contra de ella? ¿Que es un trabajo denigrante? ¿Y quién decide lo que es denigrante? ¿Limpiar letrinas lo es? ¿O una enfermera que pone sondas? ¿O quien le pone cuñas a un enfermo? ¿O...?

#24 **reflexivo** 25-11-2009 09:46

El PCE ha formalizado su posición política ante la prostitución de acuerdo con la visión del abolicionismo, en el cual se enmarcan las mujeres que se encuentran al frente de las áreas de la mujer del partido. Dicha posición es execrable en un partido de izquierda, al confundir prostitución, tráfico de mujeres y violencia de género. La prostitución masculina o la prostitución transexual no tienen nada que ver con la violencia de género. La libre decisión de una mujer de prostituirse, tampoco. El abolicionismo ideológico sí tiene mucho que ver con una visión moral y cultural retrógrada de la sexualidad. Ahora bien, dicho esto, es innegable que mediante mucha de la prostitución se ejerce violencia de género contra las mujeres y que debemos tomar medidas para combatirla.

#26 **Yo mismo** 25-11-2009 09:47

Pero a ver... Pensemos. ¡¡Dejad de decir chorradas³!! Lo que ha dicho Centella no tiene nada que ver con criminalizar a las prostitutas, sino con considerar la prostitución como violencia de género (lo acepten ellas o no), por lo que se consideraría al que va "de putas" como agresor de género. Yo estoy de acuerdo.

#27 **josema (para todas las cosas leídas)** 25-11-2009 09:47

1. La violación NO es un impulso biológico, es un problema psicosociológico de dominación. Y además los violadores NO acuden a la prostitución, salvo en las pelis. 2. No existe ninguna regulación que haya funcionado hasta ahora. Siempre han perjudicado a las mujeres, encerradas en ghettos. 3. Nadie habla de ilegalización de esas mujeres. Copio a la plataforma abolicionista: "demandamos una actuación real contra las mafias y la trata de personas, la penalización de toda conducta de intermediación lucrativa en el mercado de la prostitución, así como reparar y visualizar a los prostituidores, mal llamados clientes, quienes con su demanda favorecen la explotación sexual de mujeres, niños y niñas. Por supuesto debemos acabar con la estigmatización de las mujeres que se encuentran en esta situación y articular medidas públicas adecuadas para favorecer la universalización y efectividad de los derechos fundamentales". 4. Es violencia de género porque dada su composición es evidente el sesgo de género. La mayor parte de las prostitutas, muchas de las cuales, para sorpresa de todos vosotros, no recorren 5000 km encantadas para acostarse con varios hombres en el mismo día, son víctimas de tramas. Y el cliente lo sabe. Y eso le convierte en tan explotador como cualquier otro. 6. Mirad el mapa mundial de la prostitución y haced un mínimo análisis sociológico. No es sólo violencia de género sino que es también una muestra más de las desigualdades entre países ricos y pobres. Por eso en las fronteras se concentra tanto. (Y esto último, este factor socioeconómico, también afecta a la prostitución masculina. Por cierto, ¿cuántas redes de explotación sexual de hombres adultos conocéis?) Los objetivos básicos-iniciales del abolicionismo coinciden plenamente con los de otros movimientos. Pero no es prohibicionismo. Queréis que preguntemos a las prostitutas. ¿A cuáles? ¿A las que están encerradas sin pasaporte en chozas? ¿A las que reciben palizas diarias hasta que se someten? ¿A las de 15 años que son secuestradas en sus países y vendidas aquí? No se cuestiona el argumento de la prostitución en sí. Como he puesto arriba la explotación sexual de una mujer es violencia de género. Y es lo que hay. Y es lo que hay que combatir. Porque por mucho que queráis empeñaros el mundo de la prostitución ni es libre ni es una opción para miles y miles y miles de mujeres. Y ese es el verdadero problema.

Adaptado de: <http://www.publico.es/espana/272683/el-pce-pide-que-la-prostitucion-se-considere-violencia-de-genero>

² "perroflautismo": (*coloquial*) neologismo, de "perroflauta", forma despectiva de referirse a los hippies y a veces, por extensión, a los jóvenes de izquierda en general.

³ chorradas: (*coloquial*) tonterías.

1. **Partiendo del artículo periodístico** que aparece arriba y de los comentarios de lectores que lo siguen, responde a los siguientes puntos.

- 1.1. Realiza una síntesis del artículo propiamente dicho en tres o cuatro líneas.
- 1.2. De entre los lectores cuyas opiniones aparecen aquí, ¿cuáles apoyan la postura del PCE y cuántos están en contra? Justifica tu respuesta citando elementos del texto.
- 1.3. Según tú, ¿cuál de los lectores expresa mejor su opinión, con argumentos más claros y un lenguaje más pertinente? ¿Por qué?
- 1.4. ¿Por qué crees que el artículo habla de “mujeres prostituidas” cuando el término más generalizado en español es “prostitutas”?
- 1.5. A tenor de lo que has leído, ¿te parece que la línea del diario Público y de sus lectores es más bien de derechas o de izquierdas? ¿Por qué?
- 1.6. Desarrolla en un texto de unas 300 palabras como mínimo tu opinión sobre alguno de los problemas que se plantean aquí. Deberás contraponer argumentos a favor y en contra. Cuenta las palabras y anótalas al final de tu redacción.

2. **Redacción de tema libre.** Realiza una redacción de tema libre que responda a una de las dos opciones siguientes:

- a) narración o explicación de un hecho histórico (un proceso político, un acontecimiento puntual, un fenómeno social...);
- b) descripción o análisis de una obra de arte (un objeto, un edificio, una manifestación artística inmaterial...).

Se valorará el uso de los tiempos verbales y marcadores textuales apropiados, así como la terminología propia del tema. La extensión mínima será de 200 palabras. Cuéntalas y anótalas al final de tu redacción. Puedes añadir un comentario personal (una interpretación personal de los hechos, una opinión, una justificación del tema elegido...).

LICENCE 3^{ème} année
SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

UE Majeure Méthodologie
Seconde langue vivante/ancienne - ALLEMAND (S6)

Responsable du sujet :

Monsieur FORGEOT Vincent

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 6 pages recto uniquement agrafées et numérotées de 1/6 à 6/6. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--

1/6

Consignes :

Tous les exercices devront être rédigés sur le sujet d'examen.

Le candidat indiquera au bas de chaque page du sujet son numéro d'étudiant.

Le sujet d'examen sera inséré dans une copie dûment renseignée et anonymée.

Barème :

- I- Lexique...../20
- II- Traduction...../20
- III- Grammaire...../20

NOTE :/60 ▶ /20

Appréciations :

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--

Consigne : Donnez, sur la copie d'examen, les équivalents français des expressions suivantes

- Die Bauernrevolte :
↪
- Regional begrenzt bleiben :
↪
- Ganz Oberdeutschland erfassen :
↪
- Nach Frankan übergreifen :
↪
- Die sozialen Forderungen :
↪
- Der Eingriff :
↪
- Der Landesherr :
↪
- Die dörfliche Selbstverwaltung :
↪
- Die Nutzungsrechte an Wals, Wiesen und Gewässern :
↪
- Das Zusammentreffen des Aufstandes mit der Reformation :
↪
- Sich auf das Evangelium berufen :
↪
- Die Aufhebung der Leibeigenschaft :
↪

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Die Erlösung :

↳

- Die Predigt :

↳

- Die Plünderung :

↳

- Die Brandschätzung :

↳

- Die Anliegen der Bauern unterstützen :

↳

- Die Radikalisierung der Bauernrevolte :

↳

- Der Kampf gegen die Obrigkeit :

↳

- Die Verwirklichung des Reiches Gottes :

↳

II- Traduction :

/ 20

Consigne : Traduisez en français sur la copie d'examen

Von Luther trennte ihn nicht nur die Radikalität seiner Maßnahmen, sondern auch ein tief greifender Lehrunterschied. Dennoch bemühten sich beide Seiten um einen Ausgleich, um gegen die katholischen Mächte einen Rückhalt zu finden. So kam auf Betreiben des Landgrafen Philipp von Hessen 1529 das « Marburger Religionsgespräch » zwischen Luther und seinem Freund Philipp Melancton einerseits sowie Zwingli und dem Baseler Reformator Johannes Oekolampad andererseits zustande. Es scheiterte jedoch an der Abendmahlsfrage : Während die Schweizer das Abendmahl nur als symbolisches « Wiedergedächtnis » der Erlösung durch Christi Tod gelten lassen wollten, beharrten die Wittenberger auf der leiblichen Gegenwart Christi (Realpräsenz). Damit war dem von Zwingli und Philipp von Hessen angestrebten antihabsburgischen Bündnis praktisch der Boden entzogen.

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--

4/6

5) Pourquoi le Pape a-t-il condamné Luther ?

↳

6) Dans quel secteur travaille-t-il ?

↳

7) Il raconte à tout le monde qu'il a gagné au loto.

↳

8) La petite pleure parce qu'elle a froid.

↳

9) Je te demande si tu vas au cinéma ce soir.

↳

10) Je dis qu'il fait beau aujourd'hui.

↳

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--

LICENCE 2^{ème} & 3^{ème} années

SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

**UE Majeure Méthodologie
Seconde langue vivante/ancienne - ANGLAIS (S4 et S6)**

Responsable du sujet :

Madame MORISSON Valérie

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera l'ensemble des questions sur la copie d'examen.

Read the following text before you answer the questions below :

When Elizabeth became Queen in 1558 on the death of her half-sister Mary, England had a decent relationship with Spain. Mary's marriage to Philip of Spain obviously helped to cement this even if the marriage itself was not a success. There were those in the Privy Council and Parliament who believed that Elizabeth would marry Philip herself to ensure that both nations stayed close. However, this was not to be and during the first ten years of Elizabeth's reign a drift occurred between England and Spain. Historians do not believe that this was a deliberate policy by either nation – it simply happened. Religion was not the cause of this as Philip made it clear that he wanted Elizabeth on the throne of England as opposed to Mary Stuart (Mary, Queen of Scots) who would have been pro-France, the result of her marriage to Francis II, king of France. Even though Francis died young and Mary returned to her native Scotland, she was still held in high regard in Paris and she, herself, was pro-France. The last thing that Philip wanted was a pro-French English monarch. On two occasions he used his influence to pressurise the Pope into excommunicating Mary. While Elizabeth was a heretic in the eyes of Spain, a good relationship with England ensured that the French felt sufficiently surrounded by two enemies – enough to put her off of any expansionist policy.

France was to be a constant thorn (*épine*) in the side of Elizabeth I throughout her reign. England had lost the last of her territories in France during the reign of Mary. Therefore, France controlled the whole of the northern coastline and posed a major threat to England. A second major issue that had to involve France was the treatment of Mary Stuart, (Mary, Queen of Scots). Mary had been married to Francis II, King of France. His early death led to Mary returning to her native Scotland but she was still held in high regard in France and had many powerful supporters there. When Mary declared that she was the rightful heir to the English throne and that Elizabeth was illegitimate, she received support from France.

None of this boded well for Anglo-France relations. France had given military help to Scotland during the ongoing problems between England and her northern neighbour. In fact, the only thing that seemed to help out England with regards to France was Spain. While England and Spain had a good relationship, France could not afford to antagonise England for fear that Spain might attack from the southwest. Likewise, France could not afford to attack Spain without risking a war on two fronts if England attacked from the north.

Just two years into her reign, Elizabeth had a success against the French. The French had announced their intention to help the Scots defeat the revolt of the Lords of the Congregation. At the same time, the French stated that Mary was the rightful Queen of England. Rather than waiting for more French troops to land in Scotland, Elizabeth sent troops into Scotland and forced the French force at Leith to negotiate a settlement. In the Treaty of Edinburgh (July 6th 1560) it was agreed that all English and French troops would withdraw from Scotland and that Mary Stuart would renounce her use of the coat of arms and title of England.

From 1562 on France was enveloped in the French Wars of Religion. While this civil war continued, there was less pressure on the English as France had too many internal problems to deal with. Elizabeth, supported by the Privy Council, used the turmoil in France to reassert an English presence there. In particular, Elizabeth and Cecil wanted to reclaim Calais. It was an unsuccessful venture as the various factions in France joined forces to repel a common enemy.

After 1564, Catherine de Medici ruled as regent in France for Charles IX. Catherine was not sympathetic to the cause of Mary Stuart and without the support from Paris; Mary's plight in Scotland was made a lot more difficult. This obviously helped Elizabeth.

One area that Elizabeth and Cecil tried to exploit was to use the French against the Spanish in the Netherlands. This opportunity came when Catherine withdrew French support for Mary Stuart, thus helping Elizabeth with the 'Scottish problem'. By being freer of issues north of the border, Elizabeth and her advisors could concentrate more of their time on the pressing issue of what was happening in the Netherlands – the major issue being that the Duke of Alva was just thirty miles across the English Channel with 50,000 soldiers at a time when relations between London and Madrid were deteriorating.

To advance and develop the newfound friendship between England and France, Elizabeth began negotiations to marry the Duke of Alençon, though this came to nothing. It was not until 1578 that France was once again in a position to help the Dutch rebels when the Duke of Anjou agreed to send French troops to the Netherlands. To ensure that Anjou kept to his word, Elizabeth offered him her hand in marriage. This provoked furious reactions among certain sections of society in England, which in themselves provoked Elizabeth into vicious reprisals. John Stubbs, who wrote a book attacking the planned marriage, had his right hand cut off, as did the distributor. The punishment was carried out in public in Westminster and the reaction of the crowd should have indicated to the Queen that there was much sympathy for the two men.

However, there was some logic in what Elizabeth planned which the public probably did not realise. Philip of Spain was becoming increasingly more powerful and Elizabeth believed that only by combining the power of France and England could this Spanish threat be countered. The prospective marriage between Elizabeth and Anjou never took place but Elizabeth still offered Anjou support for his expedition into the Netherlands – to the sum of £60,000. Anjou's campaign was a failure but the developments in Anglo-French relations since 1558 showed that the hostility that existed at the end of Mary's reign had diluted.

In 1568 a major incident occurred that effectively meant that Spain and England would never come to terms while Elizabeth was on the throne. Whereas the decline in relations had been ongoing slowly from 1558 to 1568, it dropped markedly in 1568. In this year, the English seized some Spanish bullion ships that had been blown into English waters. These ships had gold on board that was to be used to pay for Alva's army in the Netherlands. The Spanish responded by seizing English merchant ships that were docked in Antwerp. Cecil had given his blessing to the seizure of the Spanish bullion ships. However, he underestimated the Spanish response and for five years (1568 to 1572) relations between both nations were very poor.

1. Vocabulary: find the English equivalents for the following French words in the text. The list follows the order of the text:

Consolider – un éloignement – être apprécié – être entouré de – dissuader – la totalité de – constituer une menace importante pour – des partisans – légitime – être de bon augure – un accord – se retirer de – l'agitation – réaffirmer – une situation – des représailles – chuter – s'emparer de – un lingot – donner sa bénédiction, approuver

2. Questions sur le texte : répondez en français aux questions de cette partie.

- a) Pourquoi la question écossaise interfère-t-elle avec celle des relations entre l'Angleterre et la France ?
- b) Que se passe-t-il aux Pays-Bas ? Pourquoi cela concerne-t-il l'Angleterre ?
- c) Comment la France intervient-elle dans l'évolution des rapports entre l'Espagne et l'Angleterre ?

3) Beyond the text. Answer the following questions using what you studied in class. Make sure that your sentences are correct and your vocabulary accurate. Don't forget to re-read what you have written!

- a) In the first paragraph, the author mentions Mary Tudor, Elizabeth's half-sister (not to be confused with Mary Queen of Scots!). Who was Mary Tudor? What happened during her reign? Why was her marriage with Phillip so unpopular?
- b) Religion played a key role in England at the time. Which religious changes occurred between 1550 and 1560? What was Elizabeth's role in the evolution of the religious issues?
- c) The author explains that the relationships between Spain and England were deteriorating. What happened in 1588? Why is it an important moment in British history?
- d) The author alludes to England's expansionist attitude. What does it refer to? Which facts evidence British expansionism at the time?

LICENCE 3^{ème} année
SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

UE Majeure Méthodologie
Seconde langue vivante/ancienne - ESPAGNOL (S6)

Responsable du sujet :

Madame LLORCA

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera l'ensemble des questions sur une copie d'examen.

1. ¿Qué ponen de relieve los dos artículos? ¿En qué difieren de perspectiva?
2. ¿Qué diferencias nota usted entre el dibujo de El Roto y los carteles de Democracia Nacional? ¿Cuál es el objetivo de cada uno?
3. ¿Qué destaca la historieta de Quino acerca de estas problemáticas?
4. En su opinión, ¿qué refleja este conjunto de documentos?

Denuncian detenciones masivas de inmigrantes en Madrid

MADRID, 7 de marzo.— El Sindicato Unificado de Policía (SUP) denunció que las fuerzas de seguridad reciben órdenes de detenciones masivas de inmigrantes sin documentación en la Comunidad de Madrid, según informó la prensa local.

Mayoritario en ese cuerpo armado, el SUP precisó que los agentes se ven obligados a efectuar en esta región autónoma española, controlada por el derechista Partido Popular, un desmesurado número de arrestos de extranjeros por estancia ilegal, indicó PL.

De hecho, los días 9, 10, 12 y 13 de febrero hubo 370 detenidos por este motivo y 33 por atentado o resistencia a la autoridad, de acuerdo con la revista mensual del sindicato Carné por puntos, citada por el diario Público.

En su boletín, el SUP calificó de demoledoras estas cifras y advirtió que para tener una perspectiva completa se precisarían datos como a cuántas decenas de miles de personas se identificó esos días, o cuántos de los detenidos por no tener papeles quedaron en libertad.

Por su parte, la coalición Izquierda Unida quiere que el Congreso de los Diputados (Cámara Baja) condene los controles de identidad basados en rasgos étnicos y raciales que, según varias asociaciones y el propio SUP, se producen en barrios con alta concentración de inmigrantes.

Esta situación, apuntan, constituye una flagrante vulneración de los derechos humanos y una criminalización de las personas por su apariencia física.

Documento 1

La percepción negativa de la inmigración no aumenta a pesar de la crisis

No ha habido cambios reseñables este año en cuanto a las posturas básicas de la opinión pública sobre inmigración. (...) Así lo revela el estudio *Transatlantic Trends: Immigration 2011*, elaborado en cooperación con la Fundación BBVA y que se encuentra en su cuarta edición. Las mayores preocupaciones de los encuestados de los seis países participantes (EEUU, España, Francia, Italia, Alemania y Reino Unido) son la economía y el paro, dejando relegada a tercera posición la inmigración.

Seis de cada 10 ciudadanos de los territorios incluidos en el informe apoyan la estancia de inmigrantes, pero de forma temporal, no permanente. Sobre todo de aquellos que se ven obligados a abandonar sus fronteras por motivos como conflicto de guerra, desastres naturales o persecución política. (...) En España, un 86% apoya abrir a este colectivo el mercado económico, mientras un 85% se muestra partidario de ofrecerles ayuda para el desarrollo de sus países. Más negativo es el resultado cuando se refiere al hecho de abrir el mercado laboral a estos individuos, que secunda solo un 57%.

El estudio, con una muestra de 6.000 personas (1.000 por cada país), revela que la respuesta a la pregunta de si se percibe la inmigración como un problema o como una oportunidad ha variado poco desde 2008. En 2011, el 52% de los europeos y el 53% de los estadounidenses han visto el movimiento migratorio más como un problema que como una oportunidad. En España, un 58% de los encuestados ha tenido una visión más negativa que positiva de este hecho. Los más pesimistas son los de Reino Unido, con un 68%.

En España, la preocupación por la inmigración ilegal sigue patente, aunque no por la legal. La diferencia entre la percepción de inmigración y la cifra real es la mínima de los países estudiados: del 21% percibido al 12,2% real.

Otro dato reseñable es que la mayoría de los encuestados opinan que la Unión Europea debe ser la encargada de fijar el volumen de inmigrantes a los que se permita entrar en cada país. El apoyo fue del 42% entre los países participantes. También del estudio se extrae que las actitudes hacia la inmigración son más favorables entre quienes tienen mayor nivel de estudios, los jóvenes y los que se sitúan ideológicamente en la izquierda y centroizquierda.

Para concluir, el documento reseña que los que tienen una mejor disposición hacia los extranjeros son los alemanes. Entre los más países más críticos se encuentra Reino Unido, donde la amplia mayoría lo percibe como un problema. Le siguen España, Italia y EE UU, donde las actitudes negativas son algo más moderadas. Sobre todo en cuanto a la percepción de que la mayoría de sus inmigrantes son ilegales. En un espacio intermedio se encuentra Francia.

CAROLINA GARCIA - Madrid

Documento 2



Documento 3 : caricatura de El Roto publicada en *El País*

**¡Comportate
o lárgate!**

**Contra los
altos índices
de delincuencia
extranjera**

DEMOCRACIA NACIONAL

902 193 121 www.democracianacional.org

**RECUPEREMOS MADRID
ASÍ NO SE PUEDE VIVIR.**

**DOMINGO 20 DE ENERO
Manifestación en Madrid.**

A las 12:00 FRENTE AL MINISTERIO DE ASUNTOS SOCIALES,
67 JOSÉ ABASCAL 39, METRO RÍOS ROSAS.

Colmónerá en Plaza Chamberí
con el discurso del presidente de DN,
Manuel Conduelo, y otros destacados dirigentes.

DEMOCRACIA NACIONAL

902 193 121 www.democracianacional.org

Documento 4 : dos carteles de Democracia Nacional¹

¹ Democracia Nacional (DN) es un partido político español de extrema derecha creado en 1995, sin representación parlamentaria. El partido niega dicha etiqueta y se autodefine como «transversal» y «social-patriota». Es miembro de Euronat, plataforma auspiciada por el líder del Frente Nacional francés, Jean-Marie Le Pen. Las primeras elecciones a las que se presentó Democracia Nacional fueron las europeas de 1999. Obtuvieron 8.053 votos (0,04%). Posteriormente, en las generales de 2000 se presentaron a las elecciones en coalición con el murciano Partido Nacional del Trabajo (PNT), el Movimiento Social Republicano (MSR) y Vértice Español, con el nombre de Plataforma España 2000 y con Francisco Pérez Corrales de nuevo al frente de la candidatura. Obtuvieron 9.562 votos (0,04%). En las elecciones municipales de 2007 DN obtuvo tres concejalías: una en Tardajo (provincia de Burgos), donde alcanzó un pacto de gobierno con el Partido Popular y dos en Herradón de Pinares (provincia de Ávila). En las elecciones europeas de 2009, obtuvo 9.950 votos (el 0,06% de los votos a candidaturas), siendo la vigésima (20ème) candidatura más votada. En la Comunidad de Madrid obtuvo 2.272 votos (0,10%), siendo la décimo cuarta (14ème) candidatura.



Documento 5 : dibujo de Quino

LICENCE 3^{ème} année
SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

UE Majeure Méthodologie
Seconde langue vivante/ancienne - LATIN (S6)

Responsable du sujet :

Madame MUNOZ Anne-Iris

Durée de l'épreuve :

2 heures

L'usage du dictionnaire Latin/Français est autorisé.
Tout autre document et matériel électronique est
strictement interdit

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consignes :

Veillez répondre à toutes les questions sur une copie d'examen.

Attention : les fautes d'orthographe et les incorrections de français sont pénalisées.

N.B. La dernière phrase est facultative.

1°. Version (15 pts)

Pendant les guerres entre les Albains et les Romains, une situation d'égalité demande un moyen de sauver la vie des soldats :

24.1 Forte in duobus tum exercitibus erant trigemini¹ fratres, nec aetate nec viribus dispar². Horatios Curiatiosque fuisse satis³ constat, nec ferme⁴ res antiqua alia est nobilior⁵ ; tamen in re tam clara nominum error manet, utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Auctores⁶ utroque⁷ trahunt ; plures tamen invenio qui Romanos Horatios vocent ; hos ut sequar inclinatus⁸ animus. **24.2** Cum trigeminis agunt⁹ reges ut pro sua quisque patria dimicent¹⁰ ferro¹¹ ; ibi imperium fore¹² unde victoria fuerit. Nihil recusatur¹³ ; tempus et locus convenit¹⁴. **24.3** Priusquam dimicarent foedus ictum inter Romanos et Albanos est his legibus ut cuiusque populi ciues eo certamine vicissent, is alteri populo cum bona pace imperitaret.

¹ trigeminus : triplet

² dispar : inégal

³ satis : assez

⁴ ferme : presque

⁵ nobilis : connu

⁶ auctor : garant

⁷ utroque : dans les deux directions

⁸ inclinare : tendre à

⁹ agere ut : négocier pour que, proposer de

¹⁰ dimicare : combattre

¹¹ ferrum : épée

¹² fore : futurum esse

¹³ recusare : refuser

¹⁴ convenit : on se met d'accord sur

2°. Questions sur l'*Énéide* de Virgile, chants I-IV (5 pts)

1°) Qui est à l'origine de la tempête qui jette Enée sur les rives de Carthage (1 pt)

2°) Quelle ruse utilise Vénus pour rendre Didon amoureuse d'Enée ? (1 pt)

3°) Quelle est la réaction de Didon lorsqu'elle découvre son amour pour Enée, dans une scène inspirée de l'amour de Médée pour Jason chez Apollonios de Rhodes, et à qui se confie-t-elle ? (1 pt)

4°) Où et à quelle occasion Didon et Enée consomment-ils leur amour ? (1pt)

5°) Quelle déesse doit intervenir pour permettre à Didon de mourir ? Pourquoi ? (1 pt)

UNIVERSITE de DIJON
Département d'Histoire

LICENCE 3^{ème} année

Examens – SESSION 1
AVRIL 2012

Mineure

LICENCE 3^{ème} année
SESSION 1 – AVRIL 2012

Epreuve écrite :

UE Mineure
Croyances, culture et société (S6)

Responsables du sujet :

Messieurs EL KENZ David & NERARD François-Xavier

Durée de l'épreuve :

2 heures

***L'usage de tout document et tout matériel
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso numérotées de 1/2 à 2/2.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Le candidat traitera, après tirage au sort, l'une des deux périodes historiques suivantes :

Histoire moderne

- **Sujet :**

La violence dans la répression judiciaire dans l'Ancien Régime

Histoire contemporaine

- **Sujet :**

Les réactions de l'Etat face au massacre démocratique

Vous produirez un texte argumenté en vous appuyant sur des exemples traités en cours ou issus de vos lectures.